

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue à la salle publique du centre administratif du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay le 16 décembre 2025, à 19h, sous la présidence de M. Érick Chamberland et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et à laquelle le quorum a été constaté.

Les membres du Conseil d'administration :	Sont présents, présentes, M <sup>mes</sup> Brassard, Josée Girard, Anne Laforge, Marie-Christine Rose, Nadia Tremblay, Isabelle	MM. Bilodeau, Éric Chamberland, Érick Desgagné, Jonathan Dickey Bessette, Steve Fillion, Christian Girard, Dominic Girard, Simon Tremblay, Gabriel
Sont également présents :	M <sup>mes</sup> Boulianne, Sandra Hudon, Julie Lavoie, Émilie	MM. Proulx, Jean-Francois Lavoie, Régis
	Sont absents, absentes :	Mme Collard, Stéphanie Cyr, Chantale Gaudreault, Charles

**CA-2025-111**

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence

Monsieur Érick Chamberland, président, souhaite la bienvenue à tous, il est 19h00.  
Confirmation que le quorum est atteint.

**CA-2025-112**

Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. Éric Bilodeau et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié :

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. Résolution en bloc (consultation préalable des 3 comités du CA)**

- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août 2025 et des séances extraordinaires du 28 octobre et du 26 novembre 2025
- 2.2 État financier et Rapport du vérificateur externe 2024-2025
- 2.3 Affectation des surplus (déficits) aux établissements 2024-2025
- 2.4 Suivi financier du plan d'effectifs 2025-2026 (en date du 26 octobre 2025)
- 2.5 Amendement - Politique « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements 2025-2026 »
- 2.6 Abrogation - Politique « Gestion intégrée de l'information » et adoption - Politique « Gestion documentaire »

**3. Sujets de décision**

- 3.1 Autorisation de déposer une demande officielle pour la disposition d'un immeuble - Antoine-De Saint-Exupéry
- 3.2 Autorisation pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1791, rue Roussel à Ville Saguenay
- 3.3 Autorisation de signature - Octroi d'un contrat d'approvisionnement – Équipements pour le programme Transformation des métaux en fusion

**4. Sujets d'information**

- 4.1 Plan triennal des investissements – Bilan

## 5. Sujets de décision

- 5.1 Adoption du projet de division de l'établissement scolaire Boréale—L'Horizon
- 5.2 Adoption des projets d'actes d'établissement (école Boréale et L'Horizon)
- 5.3 Présentation et dépôt du Rapport annuel 2024-2025 du CSSRDS
- 5.4 Calendrier scolaire 2026-2027 (secteur jeunes)
- 5.5 Services éducatifs dispensés (primaire et secondaire)

## 6. Sujets statutaires

- 6.1 Reddition de compte du Comité de gouvernance et d'éthique
- 6.2 Reddition de compte du Comité de vérification
- 6.3 Reddition de compte du Comité des ressources humaines
- 6.4 Reddition de compte du Comité consultatif du transport
- 6.5 Reddition de compte du Comité de parents
- 6.6 Suivi Fondation de la réussite du Fjord

## 7. Période de questions du public

## 8. Sujets divers

## 9. Clôture de la séance

ADOPTÉE

### CA-2025-113

#### Résolution en bloc

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août 2025 et des séances extraordinaires du 28 octobre et du 26 novembre 2025

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août 2025 et des séances extraordinaires du 28 octobre et du 26 novembre 2025.

ADOPTÉE

### CA-2025-114

#### Résolution en bloc

État financier et Rapport du vérificateur externe 2024-2025

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la production de l'État financier et du Rapport du vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de vérification a, lors de la séance du 12 novembre 2025, pris connaissance des résultats de l'audit, reçu le document « Rapport financier au 30 juin 2025 », assisté à une présentation sommaire et questionné certains éléments de l'État financier audité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER** le dépôt de l'État financier du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année financière terminée le 30 juin 2025 ainsi que le Rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE

### CA-2025-115

#### Résolution en bloc

Affectation des surplus (déficits) aux établissements 2024-2025

**CONSIDÉRANT** l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du Comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** l'étude et l'appropriation du dossier par les membres du Comité de vérification lors de la séance du 12 novembre 2025;

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :**

**DE TRANSFÉRER** 100 % des surplus (déficits) suivants :

- Perfectionnement conventionné;
- Annexe 49 (vise à améliorer le soutien aux élèves);
- Soutien à la composition de la classe;
- Ressources additionnelles à demi-temps au préscolaire 5 ans;
- Compensation atp en sus;
- Encadrement des stagiaires;
- Surveillance;
- Investissement.

**De ne pas transférer de surplus en réussite éducative** provenant des surplus totaux des services de garde après les avoir répartis entre les écoles, tel que le permet la Politique « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements »:

- **Appliquer une péréquation** pour ramener à l'équilibre les services de garde qui affichent un résultat déficitaire;
- **Répartir les surplus résiduels** des services de garde comme suit :
  - L'école reçoit d'abord 50 % du surplus réalisé;
  - L'autre 50 % est réparti sur la base du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires disposant d'un service de garde.

**Ne pas transférer de surplus et transférer 100 %** des autres déficits comme les surplus des mesures dédiées ou protégées, des opérations courantes, etc. pour les écoles primaires et les écoles secondaires;

**Ne pas transférer de surplus** au centre de formation professionnelle;

**Ne pas transférer de surplus** au centre de formation générale des adultes;

**QUE** le report des surplus (déficits) se fait par catégories budgétaires, de sorte qu'un surplus (déficit) d'un établissement à l'égard d'une catégorie budgétaire spécifique est reporté dans cette même catégorie budgétaire l'année suivante, exception faite des surplus (déficits) suivants :

- Les services de garde qui seront reconduits en réussite éducative;

Les catégories de perfectionnement non conventionné qui seront versées aux opérations courantes.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-116**

Résolution en bloc  
Suivi financier du plan d'effectifs 2025-2026 (en date du 26 octobre 2025)

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Budget 2025-2026;

**CONSIDÉRANT** le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de vérification, lors de la séance du 12 novembre 2025, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi financier du plan d'effectifs 2025-2026 (en date du 26 octobre 2025);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER** le dépôt du suivi financier du plan d'effectifs 2025-2026 (en date du 26 octobre 2025) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-117**

Résolution en bloc  
Amendement - Politique « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements » 2025-2026

**CONSIDÉRANT** les articles 187, 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** le processus de concertation réalisé;

**CONSIDÉRANT** la réception du projet de Règles budgétaires 2025-2026 du ministère de l'Éducation;

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** le projet amendement de la Politique « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements » pour l'année 2025-2026.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-118**

Résolution en bloc  
Abrogation - Politique « Gestion intégrée de l'information » et adoption - Politique « Gestion documentaire »

**CONSIDÉRANT** la section 1 du Chapitre II de la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre du 30 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif des gestionnaires le 22 octobre 2025;

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :**

**D'ABROGER** la Politique « Gestion intégrée de l'information » (CC-2016-340);

**D'ADOPTER** la Politique « Gestion documentaire » pour son entrée en vigueur le 16 décembre 2025.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-119**Sujet de décision

Autorisation de déposer une demande officielle pour la disposition d'un immeuble - Antoine-De Saint-Exupéry

**CONSIDÉRANT** que la situation géographique de l'école Antoine-De Saint-Exupéry a été jugée trop à risque pour accueillir une clientèle du primaire en 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** que des travaux de démolition et de désamiantage, évalués à 1,7 M \$, ont révélé des vices de structure majeurs;

**CONSIDÉRANT** que les coûts pour rendre le bâtiment sécuritaire sont estimés à 2,3 M \$;

**CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire actuel et la nécessité d'optimiser l'affectation des ressources;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation immobilière réalisée par la firme BTF a fixé la valeur marchande à 600 000\$;

**CONSIDÉRANT** que le maintien minimal des opérations pour cet immeuble représente des dépenses annuelles d'environ 30 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la vente de l'immeuble entraînera un revenu négligeable, voire nul, après récupération par le Ministère;

**CONSIDÉRANT** qu'un organisme public est tenu de recourir aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour disposer d'un immeuble, en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques*;

**CONSIDÉRANT** que le CSSRDS doit déposer sa demande au Ministère incluant tous les documents afférents suivants :

1. Demande officielle, signée par la direction générale ou à la présidence de l'Organisme public;
2. Résolution du Conseil d'administration;
3. Échéance à laquelle de CSS doit recevoir l'autorisation du ministre, s'il y a lieu, et les motifs;
4. Explications concernant le choix du mode d'aliénation;
5. Rôle d'évaluation foncière de l'immeuble, en vigueur au moment du dépôt de la demande;
6. Informations sur l'immeuble visé (voir document de soutien);
7. Description de l'utilisation prévue de l'immeuble par l'acquéreur;
8. Confirmation que la cession de l'immeuble par le CSS ne le priverait pas d'espace dont il aurait besoin dans le futur et ne pourrait pas mettre en péril un projet futur de construction ou d'agrandissement d'école, de stationnement ou de cour d'école;
9. Confirmation de l'absence d'intérêt du CSSRDS;
10. Projet d'acte préparé par un notaire.

**CONSIDÉRANT** que le CSSRDS doit déposer ladite demande au Ministère pour fins d'analyse et de prise de décision;

**CONSIDÉRANT** que lorsque la décision du ministre sera prise, le Ministère transmettra la lettre du ministre à la direction générale ou à la présidence du CSS;

**Il est proposé par M. Simon Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à déposer une demande officielle au MEQ – Secteur de la gouvernance des infrastructures et de signer les documents afférents conformément aux dispositions légales et réglementaires pour la disposition de l'immeuble de l'École Antoine-De Saint-Exupéry situé au 82, boulevard de l'Université, à Chicoutimi, Québec, ayant le lot #2 687 839.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-120**Sujet de décision

Autorisation pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1791, rue Roussel à Ville Saguenay

**ATTENDU** que la clause de reprise prévue à l'acte de cession initial est toujours valide;

**ATTENDU** que la Ville de Saguenay est actuellement propriétaire de l'immeuble sis au **1791 rue Roussel**, en la ville de **Saguenay**, connu et désigné comme étant le lot 4 966 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi, (ci-après appelé « immeuble »);

**ATTENDU** que le 17 août 1971 l'Immeuble avait été vendu à la Ville et qu'une clause spéciale était inscrite dans l'acte de vente à l'effet que l'immeuble vendu devait être utilisé uniquement à des fins d'utilité publique, d'amusements sains et /ou culturels et que si l'usage de l'immeuble venait à changer le Client pourrait reprendre l'immeuble pour 1.00\$;

**ATTENDU** que le CSSRDS est intéressé à récupérer l'immeuble pour en disposer ultérieurement;

**ATTENDU** que selon le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire, ce dernier doit disposer par appel d'offres public de son Immeuble puisque la valeur municipale uniformisée de l'Immeuble excède 100 000\$;

**ATTENDU** que la reprise de l'immeuble pourrait générer des revenus pour le CSSRDS par une éventuelle revente sachant qu'aucune allocation n'a été octroyé par le MEQ pour ce bâtiment;

**Il est proposé par Mme Nadia Rose et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** la direction du Service des ressources matérielles (SRM), Mme Émilie Lavoie, à signer *l'Entente de services entre le CSSRDS et la Société québécoise des infrastructures* (SQI) ayant pour objet de définir les modalités du mandat confié à la SQI ainsi que les modalités de gestion de la transaction immobilière de l'immeuble sis au 1791 rue Roussel, ville de Saguenay, notamment pour accompagner le CSSRDS dans l'acquisition de l'immeuble et la vente de l'immeuble, le cas échéant;

**D'AUTORISER** la direction du SRM à transmettre à la SQI toute la documentation attachée à l'immeuble, notamment dans l'acquisition de l'immeuble et la vente de l'immeuble;

**D'AUTORISER** le paiement des honoraires et frais du personnel de la Société québécoise des infrastructures pour la réalisation de ce mandat conformément à la grille « Tarif horaire au 1<sup>er</sup> avril 2025 du personnel de la SQI ».

**ADOPTÉE**

**CA-2025-121**

Sujet de décision

Autorisation de signature - Octroi d'un contrat d'approvisionnement – Équipements pour le programme Transformation des métaux en fusion

**CONSIDÉRANT** le processus d'évaluation du ministère de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT** que le montant estimé des équipements à acquérir est supérieur à 1M\$;

**CONSIDÉRANT** le processus d'appel d'offres public de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**CONSIDÉRANT** l'article 6.1 du Règlement « Délégation de fonctions et de pouvoirs » du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à signer le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire admissible et dont la soumission est conforme pour l'acquisition des lots d'équipements.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-122**

Sujet d'information

Plan triennal des investissements – Bilan

Mme Émilie Lavoie, direction du Service des ressources matérielles présente aux membres le bilan du Plan triennal des investissements du CSSRDS.

Annuellement, un plan triennal des investissements est élaboré par le Service des ressources matérielles en vue de définir la priorisation des travaux à réaliser à l'intérieur de son parc immobilier, et ce, dans le respect des montants alloués par le ministère de l'Éducation (MEQ) dans le plan québécois des infrastructures.

Ce plan est élaboré en fonction des responsabilités des organismes scolaires :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux conformément aux projets autorisés, aux sommes allouées et à la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir ou les rétablir dans un bon état;
- Gérer les infrastructures dont ils sont propriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures soient fonctionnelles et qu'elles demeurent saines, sécuritaires et performantes.

L'avancement du plan triennal tiens compte des cibles d'investissements autorisées par le MEQ.

**CONSIDÉRANT** la consultation du Conseil d'établissement Boréale—L'Horizon et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par M. Éric Bilodeau et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** le projet de division de l'établissement Boréale—L'Horizon et d'autoriser Mme Sandra Boulianne, secrétaire générale, d'effectuer la déclaration de la division dans le système de Gestion des données uniques des organismes (GDUNO) et de déposer les deux actes d'établissement pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-123**

Sujet de décision

Adoption du projet de division de l'établissement scolaire Boréale—L'Horizon

**CA-2025-124**  
Sujet de décision  
Adoption des projets  
d'actes  
d'établissement  
(école Boréale et  
L'Horizon)

**CONSIDÉRANT** l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipulant que le centre de services scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification des actes d'établissement;

**CONSIDÉRANT** la consultation du Conseil d'établissement Boréale—L'Horizon le 27 octobre 2025 et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par Mme Nadia Rose et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** les projets d'actes d'établissement de l'école Boréale et de l'école L'Horizon suite à la division de l'établissement scolaire et d'autoriser Mme Sandra Boulianne, secrétaire générale d'effectuer le dépôt desdits actes d'établissement dans le système de Gestion des données uniques des organismes (GDUNO) pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-125**  
Sujet de décision  
Présentation et dépôt  
du Rapport annuel  
2024-2025 du  
CSSRDS

**CONSIDÉRANT** l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le centre de services scolaire prépare un rapport annuel, en transmet une copie au ministère de l'Éducation et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année;

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la présentation du Rapport annuel pour l'année scolaire 2024-2025 lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**Il est proposé par Mme Marie-Christine Laforge et résolu unanimement :**

**DE PRENDRE ACTE** du Rapport annuel du CSSRDS pour l'année scolaire 2024-2025 et de désigner Mme Sandra Boulianne pour la transmission de celui-ci au ministère de l'Éducation.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-126**  
Sujet de décision  
Calendrier scolaire  
2026-2027 (secteur  
jeunes)

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Comité consultatif de gestion (CCG);

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le projet de calendrier scolaire déposé respecte la *Loi sur l'instruction publique* et le Régime pédagogique;

**Il est proposé par M. Dominic Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** le projet de calendrier scolaire 2026-2027, pour le secteur des jeunes, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-127**  
Sujet de décision  
Services éducatifs  
dispensés (primaire  
et secondaire)

**CONSIDÉRANT** les articles 221 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, des conseils d'établissements et du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte le Régime pédagogique;

**Il est proposé par Mme Nadia Rose et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** le document « Services éducatifs dispensés 2026-2027 » tel que préparé et présenté par la direction générale adjointe et responsable des Services éducatifs.

**ADOPTÉE**

**CA-2025-128**  
Sujet statutaire  
Reddition de compte  
du Comité de  
gouvernance et  
d'éthique

Dernière rencontre le 30 septembre 2025.

Les sujets statutaires relatifs à la reddition de compte des différents comités sont remis à la prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration.

**CA-2025-129**  
Sujet statutaire  
Reddition de compte  
du Comité de  
vérification

Dernière rencontre le 12 novembre 2025.

**CA-2025-130**  
Sujet statutaire  
Reddition de compte  
du Comité des  
ressources humaines

Aucun nouvelle rencontre depuis le 9 juin 2025.

**CA-2025-131**  
Sujet statutaire  
Reddition de compte  
du Comité consultatif  
du transport

Dernière rencontre le 28 octobre 2025.

**CA-2025-132**  
Sujet statutaire  
Reddition de compte  
du Comité de parents

Dernière rencontre le 3 décembre 2025.

**CA-2025-133**  
Sujet statutaire  
Suivi Fondation de la  
réussite du Fjord

**CA-2025-134**  
Période de questions  
du public

Aucun public

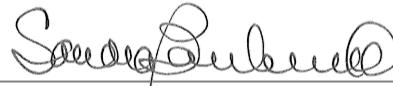
**CA-2025-135**  
Sujets divers

Aucun sujet divers

**CA-2025-136**  
Clôture de la séance

**Il est proposé par M. Jonathan Desgagné et résolu unanimement :  
DE CLORE la séance. Il est 9h50.**

**ADOPTÉE**



La secrétaire générale



Le président